

La Division des services administratifs

LA DIVISION des services administratifs est chargée d'un grand nombre de tâches relatives au personnel et aux opérations du Ministère, à l'étude des questions et des besoins propres au service à l'étranger, et à l'amélioration des rouages administratifs du Ministère aussi bien à Ottawa que dans les postes extérieurs.

Dans les ministères où le personnel n'est pas astreint à un régime de rotation et où les conditions de service sont relativement uniformes, on réunit d'ordinaire sous une seule direction le service du personnel et les services administratifs. Aux Affaires extérieures, le recrutement des employés, leur formation, leur affectation, l'organisation de leur séjour à l'étranger, les conseils à leur dispenser, l'étude de leurs problèmes d'indemnités, de congés, de retraite et d'assurance santé sont plus complexes que dans la plupart des autres ministères. Aussi a-t-il été créé deux divisions: celle du Personnel veille au recrutement des employés, à leurs affectations successives, à l'orientation de leur carrière, à leur avancement et aux opérations du même ordre relatives aux Canadiens en service à l'étranger, ainsi qu'à l'administration des employés engagés sur place à l'étranger; une autre division, celle des services administratifs, est chargée de la plupart des autres tâches relatives au personnel: traitements et indemnités, congés, retraite, organisation des séjours à l'étranger, assurance hospitalisation et services médicaux, etc. De cette division relèvent aussi divers services administratifs: service des dossiers, reproduction des documents, service des circulaires administratives, des index téléphoniques, des règlements et avis, du classement des rapports du Ministère, et enfin des rapports des postes extérieurs.

Problèmes particuliers aux séjours à l'étranger

Les employés du service extérieur du Canada sont des fonctionnaires de l'administration fédérale et sont rémunérés selon leur classe. Lorsqu'ils se trouvent au Canada, ils sont soumis aux règlements ordinaires de la Commission du service civil en matière de congés, de retraite, d'assurance hospitalisation et frais médicaux, etc. L'administration de ces services est relativement simple. A l'étranger, les employés et leurs familles doivent d'ordinaire se plier à des conditions tout à fait nouvelles. Depuis la seconde guerre mondiale, le service extérieur du Canada s'est développé rapidement et l'on a fait un effort particulier pour préparer les employés au travail à l'étranger et pour établir une réglementation applicable aux diverses conditions de vie auxquelles ils doivent s'adapter, afin d'assurer leur santé, leur moral et leur efficacité.

L'une des tâches particulièrement importantes de la Division consiste à se tenir constamment au fait des conditions régnant à chacun des soixante postes du Ministère à l'étranger, et à présenter, en collaboration avec les autres organismes fédéraux entretenant un personnel à l'étranger, des recommandations au comité consultatif du Conseil du Trésor dont relève ce domaine. Lorsque le